



Collège d'experts pour les promotions : une mystification au service d'une direction toute puissante

En application de la loi dite de « transformation de la fonction publique », dont FO demande l'abrogation, les compétences des CAP et CPE en matière de promotion et de mutation ont disparu. Le contrôle exercé par les organisations syndicales dans ce cadre disparaît donc aussi.

Empêcher les syndicats indépendants, comme l'est FO ESR 42, de défendre les personnels et de faire prévaloir des critères autres que ceux de l'administration :

c'est aussi ce que permet, en application de cette loi, la mise en place de LDG (lignes directrices de gestion).

C'est le choix qui a été fait à l'UJM.

Les LDG de l'UJM renvoient à des pseudo-critères particulièrement subjectifs (voir [notre communiqué sur les LDG](#)).

Elles seront de surcroît mises en œuvre par l'intermédiaire d'un « **collège d'experts** » **conçu pour être à la botte de la direction administrative**, avec des exigences de soumission qui sont **totaleme nt contradictoires aux principes fondateurs de la fonction publique républicaine** (voir [notre déclaration en CT](#) à ce sujet).

En tant que syndicat représenté en CT à l'UJM, FO ESR 42 a cependant été convié à participer à des réunions de sélection des « experts » parmi les candidatures adressées à la direction administrative de l'UJM, avec CV !

**FO ESR 42 est un syndicat indépendant de la direction,
pas un groupe de lobbying ! Nous défendons les droits des personnels
sur un mandat connu de tous et dont nous rendons compte.**

**Nous ne participons pas à la désignation d'« experts » dont le rôle est de
cautionner les choix de la direction !**

FO ESR 42 défend en effet, comme tous les syndicats FO dans toute la fonction publique, des critères objectifs pour la promotion et la mutation. C'est ce que nos élus faisaient dans les CPE et CAP. Mais ce ne sera plus possible avec les LDG de l'UJM et la mise en place du collège d'experts.

**Nous ne pouvons participer, aux dépens des droits des personnels,
à un système arbitraire, opaque, cadencé et autoritaire !**

Arbitraire : quelle sera l'indépendance des « experts » ? Aucune !

C'est inscrit noir sur blanc dans la « charte » seigneuriale que devront signer les experts et à laquelle ils devront se soumettre. Ils doivent en effet accepter la « juste application des critères retenus » (c'est-à-dire des pseudo-critères « retenus » par la direction et exposés dans les LDG...).

Opaque : quelle information pourront transmettre les « experts » ? Aucune !

C'est aussi inscrit noir sur blanc dans la « charte » seigneuriale définissant le rôle du collège d'experts (articles 4 – « *confidentialité* » – et 5 – l'expert « *ne communique pas des informations* » –).

Cadenassé : quelle marge de manœuvre sera laissée aux experts ? Aucune !

Les LDG mettent en exergue certaines responsabilités accessibles seulement dans certains postes et donc certains groupes de fonctions, tous les autres seront écartés. Si vous n'avez pas la bonne fiche de poste et le rapport qui va avec, si vous n'êtes pas dans le bon groupe, vous serez naturellement écarté, spolié de vos droits... les jeux seront faits avant même l'analyse des dossiers.

Autoritaire : quel respect sera accordé aux propositions faites par des « experts » qui divergeraient éventuellement du choix de l'administration ? Aucun !

La proposition de promotion faite par les « experts » « ne pourra nullement contraindre la décision finale de classement établie par la direction de l'établissement » (LDG de l'UJM). C'est donc la direction qui aura le dernier mot.

Aujourd'hui, des enseignants pour juger des BIATSS, demain, des BIATSS pour juger les enseignants ? Dans les deux cas c'est scandaleux !

Il est en effet prévu par les LDG de l'UJM que des enseignants ou enseignants-chercheurs pourront participer aux commissions ITRF ou AENES du « collège d'experts » !

Demain, verra-t-on des BIATSS participer aux promotions des enseignants ou enseignants-chercheurs ? Même si les LDG de l'UJM traitent aussi des enseignants et EC, c'est pour l'instant impossible compte tenu des garde-fous mis par le statut et, pour l'instant, par les LDG ministérielles. Mais ce serait possible demain.

Comme on le voit, **LDG et « commissions d'experts » à la sauce UJM ont donc pour objectif de détruire toutes les garanties liées aux statuts des corps de la fonction publique**. Raison de plus pour défendre ces garanties et les statuts de corps, pour les BIATSS comme pour les enseignants ou EC.

Quel résultat à la sortie pour les personnels de l'UJM ? Moins de promotions !

Comme le système se répète à tous les niveaux, il n'y a pas plus de critères objectifs au niveau national qu'au niveau local. En conséquence, les choix de promotion transmis par l'UJM seront encore moins entérinés qu'auparavant, avec encore moins d'explications qu'auparavant, voire pas d'explications du tout, même celles demandées par la direction elle-même, comme ceci s'est déjà passé en 2021 ! Et il y aura encore moins de promotions à l'UJM, comme on l'a vu déjà en 2021, où s'appliquaient déjà les LDG au niveau national.

FO ESR 42 revendique :

- > à l'UJM, le retrait de la charte régissant le collège d'experts, **la mise en place de commissions consultatives paritaires d'établissement, avec libre désignation par les organisations syndicales de leurs représentants**, dûment mandatés (et donc, pour ce qui concerne FO ESR 42, complètement indépendants de la direction) ;
- > avec FO, 1^e organisation de la fonction publique de l'État, l'abrogation de la loi de transformation publique, l'abandon des LDG et de leurs modalités d'application (ici les commissions d'experts), le rétablissement du rôle des CAP en matière d'avancement ou de mutation ;
- > des **contingents de promotions** à la hauteur des nécessités ;
- > la **revalorisation du point d'indice** au minimum à hauteur des 21,3 % perdus depuis 2000.